

DÉCISION DU PRÉSIDENT
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2024DC0037

OBJET : LPG-ATELIERS MUSICAUX- LISE BADOR

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_2020DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

CONSIDÉRANT que le projet pédagogique de l'EAJE Les Petits Gônes prévoit des animations d'éveil et de découvertes par le biais de spectacles ou d'ateliers au bénéfice des enfants accueillis au sein de la structure.

CONSIDÉRANT que Madame Lise BADOR intervenante, 110 chemin de Chasse, 38440 BEAUVOIR DE MARC, peut assurer ces animations adaptées à l'âge des enfants accueillis à l'EAJE Les Petits Gônes et qu'elle répond aux besoins ainsi qu'aux critères des établissements en termes de tarif et de disponibilité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Madame Lise BADOR intervenante, 110 chemin de Chasse, 38440 BEAUVOIR DE MARC, le devis n° 24/04/24/AEM/C daté du 24 avril 2024 pour des ateliers musicaux en faveur des enfants de l'EAJE les Petits Gônes.

ARTICLE 2 : Les ateliers se dérouleront sur une matinée en juin 2024 dans l'EAJE les Petits Gônes 20 rue de la république 69960 CORBAS, soit 2 ateliers de 2h00 et selon un calendrier avec la structure d'accueil.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de cette prestation est fixé à 126,00 Euros TTC (soit 21,00€ frais de déplacement inclus). Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué au service fait (pas assujetti à la TVA). La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 4222 compte 6228 du budget principal gestionnaire Petits Gônes.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.